



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

14 juin 2016

Au centre des actualités du jour, deux membres du Collectif des avocats attirent l'attention sur le cas du sénateur Lylison René de Rolland, en dénonçant un non-respect de l'Etat de droit et en réclamant l'annulation du mandat d'arrêt lancé contre lui, à l'occasion de la fête nationale. La presse estime, par ailleurs, que le parti au pouvoir tirera probablement les ficelles de l'élection des représentants du Sénat auprès de la Haute Cour de Justice, de la Haute Cour Constitutionnelle, de la Commission électorale nationale indépendante et du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit.

Politique

FAILLES DU SYSTEME FISCAL : VISITE INOPINEE DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Gervais Rakotoarimanana, ministre des Finances et du Budget a effectué une visite inopinée à la direction régionale des impôts d'Analamanga. Il a affirmé que « la visite entre dans le cadre du contrôle des centres fiscaux ». Elle vise à mettre à nu les failles du système de recouvrement fiscal. De surcroît, les employés de cette direction ont passé un mauvais quart d'heure après que le ministre ait reçu des plaintes et des informations des entreprises. Ceci a permis de découvrir certaines failles dans le traitement des dossiers des contribuables, notamment les entreprises, constate le ministre. Cette descente du grand argentier a été initiée à la suite d'une demande d'explication sur la manière dont les employés travaillent et traitent les dossiers. Le ministre a expliqué que le manque de professionnalisme de l'équipe irrite le gouvernement, et lui plus particulièrement. A lui d'affirmer que le traitement des dossiers doit suivre les procédures indiquées dans le Code général des impôts. Il constate, en effet, qu' « il y ait une grande différence entre ce qui est réclamé aux entreprises et ce qu'ils ont payé. Il devrait y avoir une traçabilité sur le traitement des dossiers ». Pris de court, les employés se sont retrouvés dans la panique. (L'Express de Madagascar, p.3 – Midi Madagasikara, p.17 – Les Nouvelles, p.18)

ELECTION DES MEMBRES DES INSTITUTIONS : LES SENATEURS AUX URNES

Les membres du Sénat procéderont ce jour et demain à l'élection de leurs représentants au sein des institutions que sont la Haute Cour de Justice (HCJ), la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDED). Mais le parti au pouvoir, qui est majoritaire au Sénat devrait dicter sa loi, soutient L'Express de Madagascar. La loi du plus fort, en l'occurrence le parti Hery Vaovao ho an'i Madagasikara, devrait dominer durant ces deux prochains jours. Or, selon Honoré Rakotomanana, président du Sénat, « le vote sera à bulletin secret et se fera de manière transparente ». Si les candidats restent méconnus au niveau de la Chambre Haute, le nombre de prétendants qui souhaitent siéger au sein des institutions prévues par la Constitution sera : 8 pour la HCJ et 30 pour la HCC. Ainsi, le Sénat devra élire deux sénateurs titulaires et deux suppléants pour siéger au sein de la HCJ, deux autres pour être membres de la HCC, une autre pour intégrer le HCDDED et un représentant au sein de la CENI. Concernant les attributions de ces institutions respectives, la Haute cour de justice devra alors statuer sur les

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



plaintes contre le Chef de l'Etat et la HCC prendra les décisions sur les questions relatives à la Constitution, tandis que la CENI se chargera des élections. (p.5) – **Tia Tanindrazana, p.2)**

- Dans les colonnes de **Madagascar-Laza**, l'ancien Premier ministre Roger Kolo affirme que le Sénat reste toujours une institution de stabilité. Il souligne ainsi l'importance de la tenue des élections des représentants du Sénat auprès des institutions, et d'affirmer que cette initiative assurera la bonne marche vers la stabilité. (p.3)

ETAT DE DROIT : DES JURISTES TACLENT LE POUVOIR

Deux avocats se sont présentés devant la presse hier, pour plaider en faveur du sénateur Lylison René de Roland et critiquer l'Exécutif par la même occasion. Les deux juristes ont dénoncé un non-respect des lois et réclament aussi, l'annulation du mandat d'arrêt contre le sénateur. Maîtres Haja Rakotoson et Lucien Ratoandromanana pointent du doigt la mauvaise gestion des affaires étatiques et affirment que le dossier « Lylison » constitue un acharnement politique. Me Haja Rakotoson déclare ainsi que le Président dévie de tout ce qu'il a déclaré durant son discours d'investiture et que dans l'ensemble, les responsables étatiques transgressent la Constitution. De plus, la lutte contre la corruption tant martelée depuis le début du mandat du Président Hery Rajaonarimampianina est loin d'être effective. Du reste, vis-à-vis de la Constitution, il soutient que le Chef de l'Etat a failli dans son rôle de garant de l'intégrité territoriale dans le dossier des îles Eparses. Lucien Ratoandromanana a soutenu, pour sa part, que la liberté d'expression doit être respectée. Mettant en avant le contexte de la fête nationale, il a appelé le Chef de l'Etat à l'annulation des poursuites contre le sénateur Lylison René de Rolland. (L'Express de Madagascar, p.6 – Midi Madagasikara, p.3 – Madagascar-Laza, p.2 – Les Nouvelles, p.3 – La Vérité, p.3 – Madagascar Matin, p.2 – La Gazette de la Grande île, p.12)

- L'Observateur titre que la « politique des mallettes » influe sur la restructuration et la gestion au sein de l'administration actuelle. Le Collectif des avocats au sein duquel sont issus ces deux intervenants, n'a pas oublié d'évoquer, lors de ce point de presse, les lacunes et failles dans l'appareil étatique, notamment la loi sur l'opposition et la mise en place de la Haute Cour de Justice ainsi que du Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit. (p.7)
- Les deux avocats estiment que l'Etat a « peur d'appliquer la décision de justice concernant l'arrestation du sénateur Lylison René de Rolland ». Et s'interrogent sur les raisons pour lesquelles, le sénateur n'a pas été directement arrêté après l'appel lancé pour une ville morte. » (Tia Tanindrazana, p.3)

CODE DE LA COMMUNICATION : MOBILISATION DES JOURNALISTES

Le Sénat a entamé l'examen du « Code de la Communication médiatisée », quelques jours après que l'avant-projet de texte ait été validé au niveau du Gouvernement. Dans la journée d'hier, les sénateurs ont commencé à étudier le texte en travaux de commissions, avant un vote en séance plénière. **La Vérité** titre par ailleurs, « L'arme fatale cachée jalousement », en référence au nombre restreint de journalistes ayant accès au fameux projet de loi. Et pour cause, poursuit le quotidien, obtenir une copie du texte s'avère être un véritable parcours du combattant. Au niveau du Sénat, censé être l'ancre de la « transparence », les responsables au sein du Palais de verre se renvoient la balle, en affirmant d'une part que l'ouvrage sera

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



accessible une fois adopté par les sénateurs ; et d'autre part, le Secrétariat général du Sénat pointent vers les sénateurs membres des commissions qui étudient le texte. Les inquiétudes se font ressentir auprès des gens de la profession, opine le quotidien. Le texte est, en effet, critiqué pour les menaces qu'il ferait peser sur le travail des journalistes. Sous prétexte d'assainir le paysage médiatique et renforcer la responsabilité des journalistes, les rédacteurs de ce projet de loi ont introduit des dispositions répressives qui étoufferaient la presse. (p.3)

- **La Gazette de la Grande île** annonce une mobilisation des journalistes concernant leurs craintes à propos du projet de Loi sur la Communication. Avant d'ajouter, « que le régime se rassure ! Les journalistes ne vont pas descendre dans la rue. Ils vont discuter des feintes et tromperies aggravées qui enveloppent cette loi. ». (p.5)

Economie et société

DEUX INDIVIDUS ABATTUS PAR LA POLICE A ANKADIVATO

Deux individus présumés armés sont tombés sous les balles de l'Unité Spécialisée d'Intervention (USI) de la police nationale hier, du côté d'Ankadivato, sur la ruelle menant à la boulangerie Zokibe, du côté de l'école confessionnelle Œuvre des Paulins. Ces deux individus qui ont été abattus arpentaient tranquillement la rue avec des pistolets chargés dissimulés sous leurs vêtements. Les deux hommes sont âgés d'une trentaine d'années et détenaient un pistolet de marque Mac 50, chargé de huit cartouches ainsi que d'une arme de poing de fabrication artisanale, utilisant des cartouches de calibre 12 pour fusil de chasse et quatre munitions. D'après les explications du commissaire Josué Rakotomanga, commandant de l'USI, « cette bande a été tenue à l'œil depuis le 12 juin. Le lendemain, alors qu'elle s'apprêtait à sévir, la police a pris à contre-pied l'attaque à main armée qui se préparait ». La filature s'est soldée par la neutralisation de deux membres de la bande, tandis que deux des suspects ont réussi à glisser entre les mailles du filet. Cependant, L'USI est fortement critiquée par l'opinion publique, qui l'accuse d'exécution sommaire. Un témoin oculaire relate l'évènement au moment des faits, et fait part de sa désolation quant à la pratique des éléments des forces de l'ordre. « Les suspects se sont rendus. Ils se sont mis à genou mais ont été quand même abattus », s'indigne ce chef de famille. Le commandant de l'USI apporte également sa version en indiquant que les deux individus auraient dégainé leurs armes, obligeant ses éléments à ouvrir le feu. (L'Express de Madagascar, p.9 – Midi Madagasikara, p.20 – Madagascar-Laza, p.14 – Les Nouvelles, p.8 – La Vérité, p.5 – L'Observateur, p.6 – Tia Tanindrazana, p.5)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p.6

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

